

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 4 pouvoirs

Date de convocation 21 février 2024
Date de publication 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Simone DEVAUX pouvoir à Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 23_27022024

N°23 : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Le rapporteur informe le conseil municipal que le gouvernement poursuit son engagement en 2024 concernant la sécurisation des établissements scolaires. A ce titre, les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments, portail, barrières, clôture, porte blindée, interphone, vidéophone, filtres anti flagrants pour les fenêtres en RDC, barreudage en RDC, ou dispositifs de vidéoprotection des points d'accès névralgiques sont éligibles à des subventions de 20 à 80 % pour les gestionnaires publics ou privés les plus fragiles, du coût final supporté par les demandeurs, selon qu'ils soient soumis ou non au régime de la TVA ou éligibles au FCTVA.

Afin de sécuriser les abords des écoles Arthur BUREAU et Maurice VECHIN, il est prévu l'installation :

- Pour l'école Arthur BUREAU : d'un visiophone ainsi que de 3 caméras de vidéoprotection
- Pour l'école Maurice VECHIN : de visiophones côtés élémentaire et maternelle

Ces opérations de sécurisation des établissements scolaires représentent un coût de 18 102.03 € HT soit 21 722.44 € TTC.

Aussi, il est proposé de solliciter des subventions de la part de l'Etat pour la réalisation de ces opérations dans le cadre de son programme S « Sécurisation des établissements scolaires » à hauteur de 50%.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût de l'opération :	21 722.44 € TTC
Base subventionnable :	18 102.03 € HT
Subventions :	9 051.02 €
Etat programme S « Sécurisation des établissements scolaires »:	9 051.02 €
Reste à charge :	12 671.42 €

Considérant l'avis favorable des commissions finances, ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 20 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Par 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. Maitre et M. Ingelaere) et 1 CONTRE (Mme Chèvre)

- **VALIDE** le projet de sécurisation des établissements scolaires Arthur BUREAU et Maurice VECHIN présenté,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	21 722.44 € TTC
Base subventionnable :	18 102.03 € HT
Subventions :	9 051.02 €
Etat programme S « Sécurisation des établissements scolaires »:	9 051.02 €
Reste à charge :	12 671.42 €

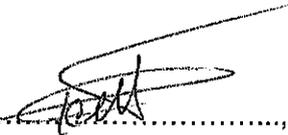
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI.

.....
, secrétaire de séance